

Les Patrimoniaires

La rémunération du dirigeant

Mardi 27 janvier 2026 à Paris à Paris ou en classe virtuelle

- **Programme :**

8h30 : accueil des participants

9h00 : début des interventions

MIEUX SE REMUNERER, COMMENT ET A QUEL PRIX ?

Regards croisés sur les leviers économiques et les risques des principaux schémas actuels de rémunération

Partie 1 : POURQUOI LES SCHEMAS EVOLUENT-ILS DE REMUNERATION DIRECTE A REMUNERATION INDIRECTE ?

- Rappel de la différence entre rémunération directe et indirecte
- Les nouveautés sur les rémunérations les plus élevées
- Particularités des professions libérales
- Mise en place d'une société holding, laquelle choisir ?

Partie 2 : SOCIETES INTERPOSEES : BONNE OU MAUVAISE IDEE ?

- Comparatifs chiffrés en faisant varier le budget rémunération de 50k à 500k €.
- Comment intégrer le critère de la rémunération globale / seule rémunération immédiate ?
- Revue de la jurisprudence fiscale et sociale, récente et puissante

12h45- 14h00 : cocktail déjeunatoire

L'IMPACT DE LA NOUVELLE METHODE DE CALCUL DES COTISATIONS SOCIALES DES TNS

- Modification de l'assiette sociale et objectifs de la réforme
- Modalités de calcul du super brut et l'abattement de 26 %
- La nouvelle assiette des cotisations sociales des gérants majoritaires
- La réforme rend-elle les TNS gagnants ou perdants ?
- La nouvelle assiette change-t-elle la donne dans l'arbitrage rémunérations- dividendes ?

ENCADREMENT DES REMUNERATIONS DIFFEREES ET RETRAITE

- Rémunérations différées et régime de retraite supplémentaire : quelles passerelles ? quelles nouveautés notamment en jurisprudence ?
- Les mécanismes de rémunération à l'aune de la réforme Borne (cumul emploi retraite, incidence de la réforme sur les régimes de retraite supplémentaire ...).

17h30 : fin de journée

- **Intervenants :**

Pierre-Yves LAGARDE

Associé gérant Cyrus Herez et formateur FAC & Associés

Stéphanie MARAIS-BATARDIERE

Avocate, Cabinet Callios

Rolland NINO

Formateur et consultant, Kiliare Conseils

Thomas GERARD

Avocat associé, Avanty Avocats

Pauline DUMORTIER

Avocate Counsel, Avanty Avocats

Françoise SOULE

Directrice de la rédaction fiscale

Nicolas RAYMOND

Directeur de la rédaction sociale/payé

Claire GARABEDIAN

Journaliste – rédaction fiscale

- **Objectifs de la formation :**

- Maîtriser les fondamentaux à l'aune des évolutions récentes des schémas de rémunération
- Savoir évaluer la pertinence des sociétés interposées et arbitrer entre différents montages
- Comprendre et être en mesure d'appliquer l'impact de la réforme des cotisations sociales des travailleurs non-salariés (TNS)

- **Public :**

- Expert-comptable
- Notaire
- Conseiller en gestion de patrimoine
- Dirigeant
- Conseiller financier
- Ingénieur patrimonial
- Avocat
- Juriste d'entreprise

- **Informations pratiques :**

- **Mardi 27 janvier 2026 à Paris**, de 9h00 à 17h30
En présentiel, aux Salons de l'Hôtel des Arts & Métiers, 9 bis avenue d'Iéna, 75116 Paris
Ou en classe virtuelle
- Tarif : **930 € HT** (soit 1116 € TTC)

- **Pas de pré-requis**

- **Méthodes pédagogiques :**
 - Pédagogie participative avec débats entre les intervenants et des temps de questions réponses sur chacun des thèmes abordés
 - Illustrations pratiques

- **Livable :** le support de formation sera disponible en téléchargement sur la plateforme de formation et également distribué en version imprimée le jour de la formation.

- **Modalités d'évaluation :**
 - Questionnaire de connaissances initiales en amont de la formation
 - Questionnaire d'évaluation des acquis à l'issue de la formation
 - Questionnaire de satisfaction de la formation